



Dette locative et convocation devant le tribunal

Par **Passage31**, le **26/10/2013** à **05:18**

Bonjour tout le monde et merci d'avance pour vous réponse ;)

J'ai une dette locative de 2800€ (pour loyer impayé)
J'ai repris le paiement des loyer depuis 2mois.

Parcontre j'ai reçu une convocation pour passer devant le tribunal c mon bailleur qu'a fait la demande (car malgré linjection de payer, huissier... je ne pouvais point les payer)

Le jugement est prévue pour le 10/12/13 a 9h

Ma question est la suivante :

J'ai appelé mon bailleur en lui disant que le 10 novembre je lui fais un versement de 1500€
donc il restera 1300€ que j'échelonne sur 8 fois ça donne 162,5€
Avec le loyer ça me fait 642,5€

Mon bailleur me dit faut demander au juge le jour de l'audience...

Est-ce que le juge acceptera cette proposition sachant que le jour de l'audience j'aurai déjà réglé 1500€ + le 1er versement de 162,5€ il me restera que 7 échéances.

Est-ce que le juge va accepter ou il va m'expulser ?

Merci de votre aide.

Ps : je suis chauffeur routier et mon salaire = 2300€

Cordialement